

COMMUNE

de

GAILLARD

# EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

— — — —

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

VU le Code de la route,

...

VU les articles L.2213.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

OBJET

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de régler le stationnement en raison de la manifestation « GAILLARD DANS LA RUE » organisée par la commune le samedi 10 septembre 2022,

N° 2022R287

## A R R E T E

Réglementation  
du Stationnement  
Pavillon Stéphane  
Hessel  
Manifestation  
Gaillard dans la rue  
le 10 septembre 2022

ARTICLE 1 :

Le stationnement est interdit sur le parking du pavillon Stéphane HESSEL, rue des Vignes à GAILLARD

le samedi 10 septembre 2022

ARTICLE 2 :

Une signalisation sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 3 :

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules gênants seront mis en fourrière.

ARTICLE 4 :

Le Commissaire Principal de la Police Urbaine d'Annemasse et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté devenu exécutoire  
compte tenu :

Fait à Gaillard, le 31 août 2022

- de sa mise en ligne le :

01/09/22

- de sa notification le :



Le Maire,  
  
Jean-Paul BOSLAND